



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 25 AVRIL à 20 heures

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq avril à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur MOREL Mickaël

Date de la convocation : 18/04/2025

Membres présents : Mickaël MOREL, Marie-Pierre BEAUDET, Stéphane PERRIN, Véronique NEVORET, Cécile BERTHOLAT, Lionel TRICAUD Christophe DARNIOT, Cécile DEROCHE-RICHY, Yannick PERRIN, Sébastien PONCET

Membres absents : Alain BRAS, Laurent GOUBARD, Stéphanie DECHOZ (donné pouvoir à Marie-Pierre BEAUDET), Hélène FAVIER, Alexia ROBIN

Nombre de membres : exercice : 15 - Présents : 10 - Votants : 11

### **Adoption du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 21/03/2025**

Désignation du secrétaire de séance : le conseil a nommé Stéphane PERRIN en secrétaire de séance.

### **DELIBERATIONS**

#### **1/ Locaux commerciaux : attribution mission maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire expose que le projet de construction des locaux commerciaux (boucherie et boulangerie) nécessite une consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics)

Après étude des offres reçues, la commission bâtiment a décidé de retenir en qualité de maître d'œuvre, le groupement suivant :

**Atelier 71, Architecte**

**39 chemin des jardins 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX**

Cette proposition de mission de maîtrise d'œuvre est proposée au taux de 10 % du marché (dix pour cent)

(Soit pour une base estimative de marché de 913 373, € H.T, un prix de mission estimatif de 91 337,00 € H.T+ 1 150,00 € H.T de forfait pour l'étude thermique RT2012 soit au total 92 487,30 € H.T)

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette offre,

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité** :

**ACCEPTE** le choix de la commission bâtiments, à savoir, en qualité de maître d'œuvre, le groupement suivant :

**Atelier 71, Architecte**

**39 chemin des jardins 71480 DOMMARTIN LES CUISEAUX**

Cette proposition de mission de maîtrise d'œuvre est proposée au taux de 10 % du marché (dix pour cent)

(Soit pour une base estimative de marché de 913 373, € H.T, un prix de mission estimatif de 91 337,00 € H.T + 1 150,00 € H.T de forfait pour l'étude thermique RT2012 soit au total 92 487,30 € H.T)

**AUTORISE** le Maire à procéder à la signature du marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces s'y réfèrent.

#### **2/ Approbation du plan de financement des locaux commerciaux**

Monsieur le Maire rappelle les discussions lors des précédents conseils concernant la construction des locaux commerciaux (boucherie et boulangerie).

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer des demandes d'aide financière. Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Types de dépenses	Montant H.T. en €	Financeurs	Taux (par rapport au montant total du projet)	Montant de la subvention
Maîtrise d'œuvre	92 4888,00 €	Départements	14,33%	150 000,00 €
Bureaux contrôle et SPS	9 000,00 €	Régions	9,56%	100 000,00 €
Travaux	940 373,00 €			
		<i>Sous total subventions publiques</i>	<b>23,89%</b>	<b>250 000,00 €</b>
		<b>Autofinancement</b>	76,11%	791 861,00 €
<b>Total</b>	<b>1 041 861,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 041 861,00 €</b>

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOPTE** l'opération de et les modalités de financement

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

### 3/ Approbation du plan de financement du city stade

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 mars 2025 concernant la dissolution de l'association du Tennis Club de Jayat et de l'acceptation du boni de redistribution du boni de liquidation en contrepartie de créer un city stade ou autre jeu de loisirs pour jeunes ados.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer des demandes d'aide financière.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Types de dépenses	Montant H.T. en €	Financeurs	Taux (par rapport au montant total du projet)	Montant de la subvention
Coût total de l'opération	47 680,00 €	Conseil Régional	20 %	9 536,00 €
		Préfecture (DETR)	20 %	9 536,00 €
		Agence Nationale du Sport	40 %	19 072,00 €
		<i>Sous total subventions publiques</i>	<b>80 %</b>	<b>38 144,00 €</b>
		<b>Autofinancement</b>	20 %	9 536,00 €
<b>Total</b>	<b>47 680,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>47 680,00 €</b>

**Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ADOpte** l'opération de et les modalités de financement

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;

**S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

#### 4/ Vote des subventions 2025

Vu le budget primitif de l'exercice 2025,

Vu les demandes de subventions formulées par les différentes associations,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**FIXE** les subventions pour l'exercice 2025 selon le tableau ci-joint,

<b>SUBVENTIONS</b>	<b>Année 2025</b>
<b>Amicale des pompiers</b>	<b>600,00 €</b>
<b>Bibliothèque</b>	<b>2 308,00 €</b>
<b>Sou des écoles</b>	<b>500,00 €</b>
<b>Union musicale</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Amicale des donneurs de sang</b>	<b>100 €</b>
<b>Comité Cantonal Cancer</b>	<b>200 €</b>
<b>Pupilles de l'Enseignement Public 01</b>	<b>100 €</b>
<b>France ADOT</b>	<b>150 €</b>
<b>CFA BTP Ain</b>	<b>100 €</b>
<b>Maison Familiale de Bâgé le Châtel</b>	<b>100 €</b>
<b>Maison Familiale de Péronnas</b>	<b>250 €</b>
<b>Maison Familiale de Sallanches</b>	<b>50 €</b>

#### 5/ Devis climatisation espace sportif

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises DENIAU, ALCE et GITEM pour la climatisation de l'espace sportif.

Les devis concernent la grande salle et en option la salle parquet.

Monsieur le maire demande au conseil municipal son accord pour effectuer ces travaux.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer les devis correspondant à l'installation de cette climatisation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DONNE** son accord pour effectuer les travaux

**AUTORISE** le Maire à signer le devis le moins disant.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Tarifs location de salle et convention de mise à disposition : la commission se réunira le mercredi 21 mai à 19 h 30
- Achat balayeuse : des devis seront demandés à 3 fournisseurs.
- Verbalisation par voie électronique
- Mis en place de Panneau Pocket : les élus donnent leur accord pour adhérer au service
-

## PLANNING

- **Samedi 26 avril** : Concours de pétanque du Sou des écoles
- **Samedi 3 mai** : Vente saucisses et merguez du Football Club Plaine Tonique
- **Jeudi 8 mai** : commémoration
- **Samedi 17 mai** : Plantations fleurissement
- **Samedi 17 mai et dimanche 18 mai** : Fête des moulins
- **Dimanche 25 mai** : vide grenier des Donneurs de sang

**Prochain conseil : vendredi 6 juin à 20 h 00**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 22 heures 30.

Le Secrétaire de séance,  
Stéphane PERRIN



Le Maire,  
Mickaël MOREL

Certifié exécutoire

Compte tenu de son affichage, le 20/06/2025